



Le 12 novembre 2015

La vérité sur les procédures disciplinaires

Personne n'ignore que des entretiens préalables se sont déroulés pour des salariés du sol ainsi que des pilotes ces derniers jours au sein de l'entreprise. Certains pensent que les salariés mis en cause ont agressé les deux cadres dirigeants le 5 octobre dernier, ou bien se sont fait complices de l'entrée (tout à fait autorisée par ailleurs !) de salariés au Siège. Suite à une grosse pression mise par Matignon, et grâce aux images qui ont fait le tour du monde, la direction veut en faire des exemples pour que l'ensemble des salariés d'Air France associent mouvement social et violences et ne se mobilisent plus pour défendre leur avenir et celui d'Air France.

Une parodie de procédure disciplinaire

Les entretiens préalables ont eu lieu pour les personnels au sol. D'après le Code du Travail, ces entretiens servent à recueillir les explications des salariés mis en cause afin de décider ou non de la poursuite de la procédure de sanction. Malheureusement il n'en a rien été car la direction les a jugés coupables avant même d'avoir entendu la moindre explication de leur part. Elle a déjà déclaré que certains salariés PS convoqués, en mise à pied conservatoire sans solde, seraient licenciés car «les faits reprochés sont inacceptables».

Tous les entretiens préalables ont eu lieu avec un support vidéo à l'appui et des images extraites de journaux télévisés.

La direction d'Air France veut se faire justice, car elle estime que les images diffusées en boucle le 5 octobre à travers le monde nuisent à l'image de l'entreprise et montrent du doigt la gestion de nos dirigeants.

Lors des entretiens préalables de nos collègues du sol, la direction a, dans un premier temps, refusé de visionner les vidéos qu'elle avait elle-même mis dans le dossier à charge !

Selon elle, les images n'ont pas besoin d'être commentées, c'est dire si elle s'est déjà forgée un avis définitif alors qu'elle a reconnu par ailleurs que les images pouvaient être interprétables.

Nous avons tous visionné ces vidéos.

Que les choses soient claires, aucune des vidéos des salariés incriminés ne montre de violences physiques à l'encontre de qui que ce soit.

Beaucoup de salariés présents sur les images vidéo auraient très bien pu se retrouver sur le banc des accusés tant ils semblent avoir été pris au hasard.

On a tout lu et entendu depuis le 5 octobre, des termes comme lynchage, ultra violence, voyous, stupides... Nous avons même entendu qu'un vigile, après avoir été agressé par des salariés Air France, serait tombé dans le coma. Il n'en est rien. L'information a été fournie aux médias par Air France.

Quant à nos collègues pilotes, mis-à-pied à titre conservatoire avec menace de sanction allant jusqu'au licenciement sans indemnités, l'entretien hiérarchique a eu lieu.

Que leur reproche la direction ?

Ils sont accusés d'avoir badgé pour faire entrer un collègue (on marche sur la tête car ces salariés pouvaient badger eux-mêmes...).

Leurs dossiers sont tellement vides que leurs hiérarchies se chargent de le remplir dans les couloirs en propageant des rumeurs absurdes selon lesquelles ils auraient badgé de multiples fois (impossible techniquement !) ou auraient bloqué les portiques avec leur pied ! **Aucune image ne vient valider ces élucubrations.**

Qu'en est-il réellement ?

Pour nos collègues du sol, le Parquet, après avoir instruit le dossier, a déclaré qu'il n'y a JAMAIS eu de coma d'un vigile, mais un malaise, ce qui est tout de même très différent ! Les médias ont-ils rétablis la vérité? Non, bien sûr ! Le Premier Ministre, le Ministre de l'Economie et des Finances ainsi que la direction Air France préfèrent dire ou laisser croire que les salariés incriminés sont des "voyous", stupides.

Mais qui sont les "voyous" : des salariés qui ont eu le tort, à l'annonce de suppressions d'emplois injustifiables, d'exprimer leur indignation ou des dirigeants qui ne remettent pas en question leur gestion et leur stratégie de licenciements boursiers ?

La direction, via les médias et via ses Flash Actu, continue de prétendre qu'il y a un dialogue social de qualité et apaisé à Air France. On en voit le résultat aujourd'hui !

Dès le lendemain des entretiens préalables, elle écrivait à nos collègues du sol pour les informer de la poursuite de la procédure disciplinaire (Conseil de discipline). **Les premières lettres de licenciements viennent de tomber.**

Pour nos deux collègues pilotes, la procédure continue, les menaces aussi. Ils sont convoqués pour un deuxième entretien sachant que l'étendue des sanctions possibles va jusqu'au licenciement également.

Nous devons refuser collectivement ces licenciements et sanctions complètement injustifiés. Nos collègues ne doivent pas payer pour des actes qu'ils n'ont pas commis.

Les treize syndicats réunis au sein de l'Intersyndicale ne l'acceptent pas !

Nous restons déterminés et unis !

- **ARRÊT DES POURSUITES JUDICIAIRES ET DISCIPLINAIRES**
- **RÉINTÉGRATION DE NOS COLLÈGUES LICENCIÉS**

Les Bureaux